

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 7 Septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Pierre – Maire.

Étaient présents : M. PETIT Jean-Pierre – Maire,
Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne : Adjointes,
Mme LALMANT Marie-Françoise – M. DEBONNE Eric – M. DESER Alain – M. DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé – M. HOUDEVILLE Daniel – M. HUBY Jacques – M. LEDRAIT Didier formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. BOTTE Michel – M. BURETTE Stéphane – M. HOUISSE Bastien

Madame CABOT Irène a été désignée secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 20 Juin 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Projet de transformation de la maison de Mme MALAS

Madame PARRINGTON Valérie – architecte du bureau d'étude de VERALIGNÉ ARCHITECTURE présente le projet de transformation de la maison de Mme MALAS en plusieurs logements locatifs.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre le projet.

Mise en accessibilité de l'arrêt bus – « Grugny – Hôpital »

Le Conseil Municipal ayant décidé de poursuivre les travaux de restructuration et aménagements paysagers des voiries, afin d'avoir une certaine unité, les travaux d'accessibilité de l'arrêt bus seront englobés dans le projet communal. La commune assumera la maîtrise d'ouvrage et une subvention sera demandée pour ces travaux.

Participation Office de Tourisme de Clères – Annulation de la délibération N° 17.06.25

Vu, le courrier de Madame la Préfète mentionnant que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin détient depuis le 1^{er} Janvier 2017 la compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » donc que le Conseil Municipal n'est plus compétent. Madame la Préfète demande l'annulation de la délibération.

Les membres du Conseil Municipal décident l'annulation de la délibération et demandent le remboursement de la somme de 2.021.00 € par l'Office de tourisme de Clères.

Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Neufchâtel En Bray

VU :

- la délibération du 10 avril 2017 de la commune de Neufchâtel-en-Bray demandant l'adhésion au SDE76 pour toutes les compétences, sauf la distribution du gaz,
- la délibération du 5 juillet 2017 du SDE76 acceptant cette adhésion,

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz.

Opposition au projet de Fermeture Trésorerie de Clères

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il y a un projet de rapprochement de la trésorerie de Clères vers la trésorerie de Montville pour le 1^{er} Janvier 2018.

Ce rapprochement implique la fermeture de la Trésorerie de Clères.

Après explications fournies par Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal sont formellement opposés à la fermeture de la Trésorerie de Clères pour les motifs suivants :

- la suppression de ce service public de proximité en milieu rural va entraîner à la longue la désertification de nos petites communes,
- il est vrai qu'il est tout à fait possible d'effectuer la plupart des démarches en ligne, mais pour les familles défavorisées, nos anciens qui n'ont pas ou peu de moyens de locomotion, qui ne sont pas férus d'internet, comment vont-ils procéder ?
- la comptabilité de l'Etablissement Public Départemental situé sur le territoire de la commune est réalisée par la Trésorerie de Clères. A partir du 1^{er} Janvier 2018, les familles des 500 résidents qui sont hébergés au sein de l'Etablissement Public Départemental devront s'adresser à la Trésorerie Générale de Rouen. Ce qui les pénalisera encore une fois de plus.
- la proximité et le contact sont indispensables.

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, le Conseil Municipal est opposé à la fermeture de la Trésorerie de Clères et demande son maintien.

Informations diverses

- * Les travaux de sécurisation dans les écoles ont été réalisés durant les vacances scolaires.
- * Après examen des devis présentés, le Conseil Municipal décide de confier la réalisation des travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'église à l'entreprise DURAND Patrick dont le devis s'élève à la somme de 39.293.95 € H.T. – 47.152.74 € T.T.C.
- * travaux de sécurisation route de Dieppe : afin de ralentir la circulation, la direction des routes de Clères va réaliser 2 doubles écluses temporaires. La totalité des travaux sera pris en charge par le Département.
- * banque alimentaire de Clères : souci de personnel pour le transport des denrées – une solution a été trouvée
- * le centre de loisirs de juillet s'est très bien déroulé.
- * rue des Ecoles : stationnement - les voitures sont très mal garées.
- * rue des Jonquilles : problème de bruit.

Séance levée à 21 heures 20